Bureau de la Nouvelle-Orléans.

Bureau : No 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 6 MARS 1888.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne (ouverts pour le confort (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit :

LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 3 mars.
LA NORMANDIE, Périer de Hauterive, samedi, 10 mars.
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 17 mars.

Prix du passage pour le Havre.

Premiere cabine (vin compris) ..... $90 et $100
Deuxième classe $60
Billets aller et retour à prix réduits.
Entrepôt, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à
J. E. DODART, Agt.,
61 rue Carondelet.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi 7 mars, à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants
KNICKERBOCKER. HUDSON.
LOUISIANA. NEW ORLEANS.
Le steamer KNICKERBOCKER Capt. Kemble,
partira de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine $40
Entrepont 20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
6mai—1 an Rue Carondelet No 41

MANDEVILLE, COVINGTON ET LES SOURCES D'ABITA.

Le Steamer New-Camelia.

A partir du 15 octobre 1887, quitte à Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain du dépôt Pontchartrain au pied des Champs Elysées comme suit :

Les MARDIS à l'arrivée du train de midi.
Les JEUDIS à l'arrivée du train de midi.
Les SAMEDIS à l'arrivée du train de 3 P. M.

DE RETOUR.

Le bateau quittera Madisonville les lundis à 6 A. M.
Old Landing les mercredis à 7 A. M.
Old Landing les vendredis à 7 A. M.

Les eaux et le temps le permettant, le bateau partira.

Prix ..... $1 00.
Excursions ..... $2 00.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Lake Ville & Nashville, à l'extrémité de la rue Gird.

W. G. COYLE, Agent.
18 oct. No. 47 rue Carondelet.

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route

New Orleans & Northeastern Railroad.

La ligne la plus courte et la plus rapide entre la Nlle Orléans et Meridian, St. Louis, Birmingham, Chattanooga, Cincinnati et toutes les localités à l'Est et au Nord. De la Nouvelle-Orléans à Cincinnati, 25 heures et demie seulement.

ALLANT AU NORD.

No 2, Limited.	No 6, fast line.
Dép. Nlle Orléans ..... 5:00 p. m.	10:00 p. m.
Arr. Meridian ..... 10:20 p. m.	5:00 a. m.
Arr. St. Louis	7:30 a. m.
Arr. Tuscaloosa ..... 1:40 a. m.	9:50 a. m.
Arr. Birmingham ..... 3:20 a. m.	12:05 p. m.
Arr. Attalla ..... 5:25 a. m.	2:10 p. m.
Arr. Chattanooga ..... 8:30 a. m.	6:40 p. m.
Arr. Junction City ..... 2:50 p. m.	2:23 a. m.
Arr. Lexington ..... 4:15 p. m.	3:43 a. m.
Arr. Cincinnati ..... 6:40 p. m.	6:40 a. m.

VENANT DANS LE SUD.

No 1, Limited.	No 5, fast line.
Dép. Cincinnati ..... 7:55 a. m.	8:00 p. m.
Dép. Lexington ..... 10:15 a. m.	11:05 p. m.
Dép. Junction City ..... 1:25 a. m.	12:30 a. m.
Dép. Chattanooga ..... 6:00 p. m.	8:20 a. m.
Dép. Attalla ..... 9:00 p. m.	1:00 p. m.
Dép. Birmingham ..... 11:10 p. m.	3:30 p. m.
Dép. Tuscaloosa ..... 12:48 a. m.	5:45 p. m.
Dép. St. Louis	9:00 p. m.
Dép. Meridian ..... 4:00 a. m.	10:55 p. m.
Arr. Nlle-Orléans ..... 9:30 a. m.	6:15 p. m.

J. M. KNIGHT, Agent de Billets,
34 rue St Charles.

1er janv—1 mois.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS —AND— TEXAS RAILWAY.

MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

Arrivée.	Départ.
No 1 ..... 9:00 A. M.	No 2 ..... 5:00 P. M.
No 3 ..... 6:25 P. M.	No 4 ..... 8:00 A. M.
No 5 ..... 10:00 A. M.	No 6 ..... 3:45 P. M.

Excursions du Dimanche.
Arrivée ..... 3:40 P. M. | Départ ..... 8:00 A. M.

Les trains Nos 1 et 2 font un service quotidien entre Nouvelle-Orléans et Memphis ; les Nos 3 et 4 vous les lours entre la Nlle-Orléans, Vicksburg et Greenville ; les Nos 1 et 2 ont des chars Buffet Pullman entre la Nlle-Orléans et Louisville.

Des correspondances de trains se font à Harriman avec le N. J. et C. à Vicksburg avec le V. S. & P. et V. et le M. R. R. à Memphis avec le Gulf Route, Newport News & Mississippi Valley Railroad, L. & N. M. & C. et d'autres lignes.

Tous les trains s'arrêtent à Kenner

JOHN BRADLEY,
Agent Général.
E. W. HOW, G. F. & P. A.
E. F. REYNOLDS,
Agent Commercial.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Pa Co.

Départ de la N. Orléans	Arrivée à la N. Orléans
Pacific Express, daily ..... 7:15 am	Atlantic Express, daily ..... 8:10 pm
San Antonio Express, daily ..... 7:20 pm	New Orleans Express, daily ..... 8:05 am

Chars de luxe entre New-Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Exprs. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer du Texas. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau cour Magazine et Natchez.

A. C. FRITCHINGS, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.

17 mar—1an

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 184 —Réorganisée comme compagnie d'assurances en 1880.

CAPITAL EN ARGENT $400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurance annuelles et à échéance fixes de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN ..... Président
J. H. OGLESBY ..... Vice-Président
CHAS. E. RICE ..... Secrétaire

Directeurs :

Joseph Rowling, Chas M. Whitney,
Geo. W. Sentell, J. H. Oglesby,
D. Marmont, W. E. Lyons,
J. J. Reiss, Charles H. Dolsen,
Lucien Delery, S. C. Coates,
R. F. W. Rochmas, Charles Newman
Joseph Kohn, M. Gillis,
James T. Rodd, Chas. A. Rice
D. R. Calder.

Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.

10janl 87 —1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE.

Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
NEWTON BUCKNER, Chairman ; RODOLPH WOESTE, A. DELVAILLE.
JNO. W. LABOUISSE.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12 nov. '87—1an

Belles Montres, Pendules, Diamants, Bijouterie, Argenterie, Etc.
—CHEZ—

FRANTZ & OPITZ,

COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.

BIJOUTIERS ET HORLOGERS PRATIQUES.

Les plus jolis MONOGRAMMES gravé aux prix les plus réduits tous ouvrages faits sur commande.

BABY CARRIAGES,

54 and 56 Baronne,

R. P. RANDALL.

Bureau de la Compagnie d'Assurances

FACTORS & TRADERS,

No 49 rue Carondelet.—Nouvelle Orléans, 11 janvier 1888.

Comme commissaires choisis par le Conseil de Direction de la compagnie d'assurances "Factors & Traders," nous annonçons que nous avons transféré toutes nos polices d'assurance contre les risques d'incendie à la Compagnie d'assurances German-American de New York, une corporation solide et digne de confiance que nous recommandons à tous nos anciens clients.

R. M. WALMSLEY, JULES A. BLANC, ED. A. PALFREY,
Commissaires.

German American Insurance Company de New York.

ACTIF EN JANVIER 1887.

Valeur au pair.		Cotes du marché
$2,170,000	Bons du gouvernement des Etats-Unis	$2,710,025
1,400,000	Bons de chemins de fer	1,664,000
125,000	Du capital du New York Elevated Railway, 2,500 actions	275,000
50,000	Du capital du Morris et Essex Railway, 1,000 actions	70,000
50,000	Du capital du Chicago, Rock Island & Pacific Railroad, 500 actions	63,500
50,000	Du capital du Illinois Central Railway, 500 actions	66,500
2,000	Du capital du Chicago, Burlington & Quincy Railway, 20 actions	2,540
25,000	Etat de Missouri, Coll'ng Bonds 6 0/0	28,000
25,000	Ville d'Atlanta, bons 4 1/2 0/0	25,500
$3,957,000	Comptant dans des banques	$64,330 28
	Comptant dans les coffres du bureau	5,990 44
	Argent entre les mains des directeurs	4,302 85
	Dividendes sur actions courantes	86,400 47
	Primes non perçues par le bureau principal	81,409 74
	Intérêt accru	875 00
		242,608 78
		$5,148,273 78
	Passif.	
	Fonds capital	$1,000,000 00
	Réserve des réassurance	1,897,403 23
	Pertes réglées et non réglées	178,810 23
	Commissions et autres obligations	20,352 43
		2,806,625 89
	Surplus net	$2,341,647 89
	Total	$5,148,273 78

La soussignée annonce que désormais il représentera ici la compagnie et sollicite respectueusement une continuation du patronage de ses amis. Pour le moment son bureau sera au local de la compagnie d'assurances Factors & Traders. La compagnie d'assurances German-American de New York est une des plus solides du pays et est dès à présent responsable jusqu'à leur échéance, des polices émises par la compagnie Factors & Traders.

ED. A. PALFREY,
15 an—1m—Dim Mar Jeu

ETAT DE SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES HIBERNIA

Pour l'année expirant le 31 décembre 1887.

Primes reçues		
Sur risques de feu	$226,319 46	
Sur risques de rivières	5,099 19	
Sur risques maritimes	6,910 06	$231,428 73
A ajouter : Réserve pour risques non terminées, le 31 décembre 1886		66,610 70
Total des primes		$348,039 43
A ajouter : Revenu de l'intérêt des loyers, etc		34,069 77
Total du revenu pendant l'année		$382,109 20
Déductions et dépenses :		
Réserve pour risques non terminées, le 31 décembre 1887		$93,575 92
Primes remboursées et cancellations		24,465 53
Réassurances		15,053 25
Courtage et commissions		3,132 92
Payé sur pertes encourues en 1887	$128,074 23	
Payé sur risques de rivières encourus en 1887	13,048 83	
Payé sur risques maritimes encourus en 1887	158 91	
Total payé sur pertes encourues en 1887	$136,283 03	
Payé, licences et taxes d'Etat et de ville, et ainsi que dépenses des agences hors de la Louisiane	11,778 78	
Payé taxes d'Etat et de ville en Louisiane	7,546 16	
Payé au Board of Underwriters, aux machines Babcock et à l'Insurance Patrol	1,553 87	
Dépenses du bureau local et compte de fournitures de bureau, etc	2,973 61	
Compte des salaires du bureau local	10,500 00	
Déductions et dépenses applicables en 1887	$40,863 78	
Réservé pour pertes non payées et non ajustées de 1887	20,453 77	
Payé en 1887 sur pertes encourues les années précédentes en sus du montant reservé dans ce but le 31 décembre 1886	18,951 83	
Total des dépenses et déductions		$380,269 38
Balance nette		$ 1,839 82
Payé en 1887 sur pertes des précédentes années en sus du montant réservé dans ce but, comme ci-dessus	$18,951 83	
Réservé pour risques non terminées	$93,575 92	
Moins le montant réservé le 31 décembre 1886	66,610 70	
Ajouté de la reserve, affaires de 1887	26,965 22	
Total sur les profits de 1887		$47,817 05
Excédent net sur les affaires de 1887		$47,756 87

Ce qui précède est un exposé exact et correct puisé dans les livres de la Compagnie.

J. J. FITZPATRICK, Secrétaire. E. GAUCHE, Vice-président.

Fait et signé sous serment par devant moi, de la Nouvelle-Orléans, ce 14e jour de janvier 1888.

JAMES J. WOULFE, Notaire.

ACTIF.

Argent en main et en banques	$ 17,659 38
Propriétés foncières possédées par la Compagnie	144,80 0 00
Bons de la Louisiane, à pour cent, $142,500 00	131,000 00
Bons fédéraux, $25,000 00	28,000 00
Prêts garantis par hypothèques ou nantissement	90,100 16
Primes en voie de collection et dans les mains des agents généraux pour transmission	68,437 80
Billets à ordre pour primes, non dus	1,824 97
Dû par d'autres compagnies, réassurances sur pertes payées	1,928 00
Dû sur jugements garantis par bon	22,728 97
Loyers échus pour collection	552 00
Une action du capital du N. O. Produce Exchange	135 00
Dépôt entre les mains de la N. O. Fire Underwriters' Association	150 00
	$517,402 28

PASSIF.

Capital	$ 400,000 00
Réservé pour risques non terminées	93,575 92
Réservé pour pertes non ajustées, et pertes ajustées et non dues	22,453 77
Réservé pour dividendes non payés	1,034 00
Surplus net	2,344 59
	$517,408 28

A une élection de directeurs devant exercer leurs fonctions en 1888, tenue au bureau de la Compagnie, lundi 2 janvier 1888, les personnes suivantes ont été désignées :

JOHN R. HANNA,	JOHN T. GIBBONS,
GEO. McCLOSKEY,	WM HAYS,
RICHARD HERRICK,	JOHN McGINTY,
THOS. McDERMOTT,	SAMUEL R. CAREY,
	THOS. SMITH.

JOHN HENDERSON Jr.,
AMEDEE COUTURIE,
EDW. IRWIN,
EMILE GAUCHE.

A une réunion du Bureau de Direction, tenue au Bureau de la Compagnie, le 9 janvier 1888, ont été réélus à l'unanimité : M. THOMAS SMITH, président; M. EMILE GAUCHE, vice-président; M. J. J. FITZPATRICK, Secrétaire.

J. J. FITZPATRICK, Secrétaire.
10 jan—1m

ASSURANCES

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

Bureaux: No 32 rue du Camp.

TREIZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL

CONFORMENT à l'Article 16 de sa Charte, cette Compagnie établit comme suit l'état de situation de ses affaires pendant l'année expirée le 31 décembre 1887 :

Primes sur les risques d'incendie	$ 87,714 05	
" " risques de rivières	723 45	
" " risques maritimes	855 20	
		$89,297 70
A ajouter : primes non acquises, pendant 1886	$22,950 82	
A ajouter : sauvetage et profits et pertes	11,195 76	
		$34,146 58
		$123,444 28
A déduire :		
Pertes d'incendie	$40,476 72	
Pertes de rivières	179 40	
Pertes maritimes	461 80	
Commissions	4,213 40	
Réassurances	8,085 93	
Primes remboursées	6,448 57	
Dépenses, taxes, loyer, Babcock, etc., moins escompte et intérêt	17,277 67	
		$77,143 49
		$46,300 79
Réservé pour pertes non ajustées	$3,781 81	
Intérêt déclaré le 1er juillet 1887	7,347 07	
Intérêt et dividendes déclarés ce jour	14,703 47	
Réservé pour primes non acquises pendant 1887	20,468 44	
		$46,300 79

La Compagnie possède l'ACTIF suivant :

Capital et billets d'actions	$4,161 28
Prêts sur hantissements et sur hypothèque	148,905 79
Billets à ordre	4,677 98
Propriétés foncières	15,000 00
Argent en banque et en main	74,980 71
Primes en voie de collection	42,987 93
Meubles de bureau et installations	4,448 59
	$295,112 23

PASSIF.

Capital	$150,000 00
Réservé pour pertes non ajustées	3,781 81
Intérêt déclaré	28,910 46
Réservé pour primes non acquises, fonds de réserve et excédant	112,419 93
	$295,112 23

L'exposé ci-dessus est une copie exacte, vraie des livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers.

I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 18e jour de janvier 1888.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1887.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été décidé de payer l'intérêt et les dividendes suivants sur Dénominations :

DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un dividende de QUINZE POUR CENT par an.

I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

JACOB ALEXANDER, JNO. EVERETT,
LEON BERTOLL, C. TAYLOR GAUCHE,
H. H. BIERHORST, CHAS HERMAN,
PETER BLAISE, A. H. ISAACSON,
H. ELLERMAN, I. N. MARKS,
JNO. FITZPATRICK, A. A. MAGINNIS,
WASH. MARKS, T. PRUDHOMME,
JACOB SIMON, A. H. SIEWARD
OTTO TIDMAN, GEO ZETZMANN.

24 janv—Mardi—1m

Dix-huitième Etat annuel

—DE—

L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1887 :

Primes reçues		
Sur risques de feu	$225,456 09	
Sur risques de rivières	3,756 82	
Sur risques de rivière	3,110 34	
		$232,274 14
A ajouter primes non acquises de 1886		70,255 00
Primes totales		$302,529 14
A ajouter, intérêts et profits et pertes		27,397 12
Revenus		$329,926 26
A déduire pertes payées		
Sur risques de feu	$19,852 81	
Sur risques de marine	7,199 07	
Sur risques de rivière	155 63	
Total des pertes payées	$27,208 11	
Retour de primes et cancellations	5,221 17	
Commissions	35,937 24	
Réassurances	17,869 54	
Licences	1,000 00	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, loyers des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc	84,406 30	
Déboursés		$221,642 38
Surplus		$108,283 90
Primes non acquises de 1887	$69,695 00	
Pertes ajustées et non ajustées	34,000 00	94,695 00
Bénéfice net		$13,588 90

ACTIF.

Argent en caisse	$ 34,753 84
Dépôt au trésor de l'Etat de la Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	13,912 61
$10,000 Bons de l'Etats-Unis 4 0/0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la $53,200 Bons à Primes de la Nlle-Orléans (dont $2,100 sont des Drawn bonds)	71,053 00
Primes en voie de recouvrement	12,628 77
Prêts sur hypothèques	42,434 34
Effets à recevoir	2,035 00
Billets à recevoir pour primes	3,421 65
Actions et autres valeurs	12,144 89
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
Total	$358,844 01

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. G. LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 16 janvier 1888.

CHAS. G. ANDRY, Notaire.

17 jan—1m

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, Italian and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $6; six months, $1.50; three months, $1.

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 89 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes :

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 89 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dûs sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformés aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Public, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.

JAMES D. HOUSTON,
Percepteur du tarif d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.

CHAS. CAVANAUX,
Percepteur de taxes d'Etat, District inférieur, No 203 rue Canal.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. George H. Bailey vs ses créanciers—No. 20,360—Division "B"—Ordre de Cour—Sur la lecture et l'enregistrement de la pétition annexée de la Louisiana National Bank, un créancier dans cette affaire, il est ordonné qu'une réunion des créanciers dans cette affaire soit convoquée pardevant M. D. Trist, notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans, le lundi 12e jour de mars 1888, à 11 heures A. M., dans le but d'élire un syndic définitif pour remplir la vacance causée par la mort de Joseph H. Oglesby, et de voter sur toutes autres affaires qui leur seront soumise à la dite réunion.

Nouvelle-Orléans, 3 février 1888.

Signé : W. T. HOUSTON
Juge

Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, Député-Greffier
5 fév—5f an 11 mars

PROMULGATION

—DES—

Amendements proposés à la Constitution de l'Etat de la Louisiane, adoptés par l'Assemblée Générale en 1884 et 1886.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Bureau du Secrétaire d'Etat.

CONFORMENT aux dispositions de la Constitution, publication est ainsi faite et promise aux électeurs qualifiés de l'Etat de la Louisiane des amendements proposés à la Constitution de l'Etat et qui ont été votés par les électeurs de tous les membres élus à chaque chambre de l'Assemblée Générale de cet Etat, à une session régulière, tenue en la Ville de Baton Rouge, dans les années 1884 et 1886, la Constitution exigeant que la dite publication soit faite pour l'information des électeurs qualifiés de cet Etat pendant les trois mois précédant immédiatement l'élection générale des représentants.

Les amendements ci-dessus sont énoncés dans la loi No 43 et la résolution conjointe No 112 de la session régulière de 1884, et dans les résolutions suivantes : Nos 24, 75, 88 et 92 de la session régulière de 1886, lesquels sont ci-après publiés officiellement pour l'information des électeurs qualifiés de cet Etat. Ils seront soumis à l'approbation ou au rejet de ces derniers, à la prochaine élection générale qui sera tenue mardi, 17 avril 1888 (le mardi suivant immédiatement le troisième lundi du dit mois), de telle manière et dans une telle forme que les électeurs qualifiés pourront voter pour ou contre chaque amendement séparément. Si une majorité des électeurs qualifiés votant à la dite élection, approuve et ratifie tous les amendements proposés ou quelques uns d'entre eux, ainsi que l'un ou quelques uns d'eux ainsi approuvés et ratifiés, deviendront partie de la Constitution de cet Etat.

Loi No. 43 de la Session régulière de 1884.
Amendement No. 1.

RELATIF A L'UNIVERSITÉ TULANE.

Les termes de la loi No. 43 de la Session régulière de 1884, adoptée à la session de la législature, en l'année 1884, sont par le présent ratifiés et approuvés ; et toutes les dispositions de la constitution de 1879 qui y sont contraires ou qui en prétendraient l'adoption, sont par le présent abrogés, en tant qu'il s'agit de l'application de la dite loi.

Résolution conjointe No. 112 de la Session régulière de 1884.
Amendement No. 2.

"L'Assemblée Générale pourra diviser l'Etat en levées de district et pourvoir à la nomination des commissaires de levées de levées dans les dits districts, lesquels, conformément à la manière prescrite par la loi, seront chargés de la surveillance, de la construction, de la réparation et de l'entretien des levées dans la dite district. Ces Commissaires des levées auront le droit de prélever une taxe qui ne pourra pas dépasser sur les propriétés imposables, situées dans les parties alluviales de chaque district exposé à l'inondation.

Il est bien entendu que dans le cas où il serait nécessaire de se procurer des fonds additionnels pour construire, entretenir, conserver ou réparer les levées du district, ou pour toute autre fin, le taux de la taxe limite par la présente loi, pourra être augmenté, après que la proposition d'augmenter ce taux, pour lequel la dite proposition est proposée auront été soumis à un vote des contribuables du district, ou aux propriétaires du district, lesquels, soit qu'ils résident ou ne résident pas sur les propriétés situées dans la portion alluviale du district exposé à l'inondation, et qui ont été inscrits comme contribuables, en nombre et en valeur, seront prononcés à la dite élection pour la dite augmentation."

Résolution conjointe No 28 de la session régulière de 1886.
Amendement No 3.

"Dans les districts composés d'une paroisse il n'y aura pas moins de six termes de la cour de district chaque année.

"Dans tous les autres districts, il y aura dans chaque paroisse quatre termes au moins de la cour de district chaque année, sauf dans les paroisses de Cameron, de Franklin et de Vernon où il n'y aura que deux termes de la cour de district chaque année.

"Jusqu'à ce que la loi y pourvoie, les termes de la cour de district dans chaque paroisse seront fixés par un règlement de la dite cour et ils ne seront pas changés sans trente jours au moins d'avis préalable publié dans un journal.

"Il y aura dans chaque paroisse deux termes de jury au moins, chaque année, avec un grand jury, excepté dans les paroisses de Cameron, Franklin et Vernon où il n'y aura qu'un terme de jury, chaque année, avec un grand jury.

"Aux autres termes de jury, l'Assemblée Générale pourvoiera pour des jurys spéciaux, quand la nécessité s'en présentera pour le jugement des affaires criminelles."

Résolution conjointe No 75 de la session régulière de 1886.
Amendement No 4.

Article 190.—"Le Canal du Nouveau Basseyn et le chemin coquille, ainsi que leurs dépendances, ne seront ni affermés ni aliénés.

Résolution conjointe No 88 de la session régulière de 1886.
Amendement No 5.

"Dans le cas de mort du lieutenant-gouverneur ou quand sa place deviendra vacante par suite de toute autre cause, le président par intérim du Sénat la remplira : il en exercera tous les devoirs et recevra le traitement attribué au lieutenant-gouverneur."

Résolution conjointe No 92 de la session régulière de 1886.
Amendement No 6.

Article 207.—Les propriétés suivantes, et nulle autre, sont exemptées de l'impôt, savoir : Toutes les propriétés publiques tous les édifices dédiés au culte, tous les biens affectés aux buts nationaux, toutes les institutions de charité, tous les bâtiments et tous les biens à l'usage exclusif des collèges et des écoles, les biens-fonds et les biens-meubles des bibliothèques publiques, les bien-fonds et les biens-meubles des associations littéraires à l'usage des bibliothèques publiques, les livres et instruments de physique, ainsi que les tableaux et les statues d'une compagnie ou d'une association exposés dans une salle publique. Il est bien entendu que les biens ainsi exempts de l'impôt ne seront pas employés ou loués dans un but de profit ou de revenu personnel ou collectif. Seront aussi exempts de l'impôt les meubles meublant jusqu'à concurrence de $500. Seront également exempts de l'impôt, pendant vingt ans à partir de l'adoption de la Constitution de 1879, les capitaux, les machines et autres objets employés dans la fabrication de matières textiles, de cuirs, chaussures, harnais, selleries, chapeaux, farine, machines, instruments d'agriculture, glace, engrais, produits chimiques, meubles et autres articles en bois, en marbre ou en pierre, savon, fourritures de bureau, sucre, papier, navires (construction) et chocolat. Il est bien entendu que chaque fabrique aura exemptée de l'impôt devra employer au moins cinq ouvriers."

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et y ai attaché le sceau de l'Etat de la Louisiane à la ville de Baton Rouge, ce 13e jour de janvier A. D., 1888.

OSCAR ARROUY,
Secrétaire d'Etat.

PAPIER FAYARD ET BLAYN

Guérison certaine des Rhumes, Irritations de Poitrine, Rhumatismes, Lumbago, Douleurs, Brûlures, fait disparaître Cors et Durillons.—Exiger la signature sur les Boîtes.

Paris, 1 franc dans toutes les Pharmacies.

GROS, 20, rue Saint-Merri, Paris

ASTHME

CIGARETTES INDIENNES au Cannabis Indica de

GRIMAULT & Cie

Pharmaciens à Paris.

Il suffit d'aspirer la fumée de ces Cigarettes pour provoquer l'expectoration et faire disparaître les plus violents accès d'asthme, la toux nerveuse, l'enrouement, l'extinction de voix, les névralgies faciales, l'insomnie, combattre la phtisie laryngée et toutes les affections des voies respiratoires. Exiger sur chaque cigarette la signature de GRIMAULT et Cie.

Dépôt à Paris : 8, Rue Vivienne
ET PRINCIPALES PHARMACIES

VIN de Peptone Pepsique de CHAPOTEAUT

Pharmacien du 1er Classe, à Paris

Nourrit les malades, les convalescents sans fatigue pour l'estomac, tel est le problème résolu par ce délicieux aliment qui contient par verre à Bordeaux dix grammes de viande de bœuf entièrement digérée, assimilable et dépouillée des parties non digestibles. Il agit comme réparateur dans toutes les affections de l'estomac, du foie, des intestins, les dispositions difficiles, le dégoût des aliments, l'anémie, l'épuisement causé par les tumeurs, les affections cancéreuses, la dyssentérie, la fièvre, le diabète, et dans les cas où s'impose la nécessité de nourrir les malades, les phthisiques et de soutenir leurs forces par un aliment reconstituant que l'on demanderait en vain aux extraits et sucs de viande, aux bouillons concentrés, à la viande crue. Le Vin de Chapoteaut est le nutritif par excellence des vieillards et des enfants; il augmente la richesse du lait des nourrices.

Dépôt à Paris, 8, Rue Vivienne,
ET PRINCIPALES PHARMACIES.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi, 5 mars 1888.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine	$4,077,471 00	$576,204 00
Même temps la semaine dernière	3,234,802 00	387,326 00

MONNAIE ETRANGERE.

Dollar mexicain	75 0/76	
Pièces de 5 francs	80@	
Pièces de 20 francs	$3,80@	2,80
Souverains	4,80@	4,90
Pièces de 10 thalers	7,50@	----
Doubles espagnols	15,40	----
Doubles portugaises	15,35	----
Doubles mexicains	15,40	----
Pièces de 50 pesos mexicains	---@	19,40
Or à l'Amérique du Sud	90c par peso	
50 marcs prussiens	4,60@	4,75
Or de la Californie	7 8@0 par	
Or australien, poids léger	95@	97
Or américain mutilé	5 0/0 d'escompte	

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans.—L'argent continue à être en assez bonne demande aux taux suivants :

Prêts sur demande : aux banques 4 à 5 pour cent ; au dehors des banques, 4 à 5 pour cent.

Les taux d'escompte paraissent comme suit :

Papier de commerce exceptionnel 8

A 7 8

Prêts sur garanties libérales ..... 4 à 6

Hypothèque A1 ..... 7 à 8

New York—Taux de l'argent 3 pour cent.

Londres—Taux du Banque d'Angleterre, 3 pour cent ; 102 3/16, argent au lingots 43¾. U. S. 4 ½s.

Paris—Rentes 82 10.

CHANGE.

REICHM A 60 jours 4 87

Le STERLING est calme

Commissement de traite A1 ..... 4 84½@4 85¼

Traites de banques 4 87

Sterling à vue ..... ---

Les FRANCS sont calmes.

Commission de banque ..... 5 2½@

Traites de banques ..... 5 1-7@

Sterling à vue SUR NEW YORK est stable.

Traites le commerce ..... 50 à 75c. de prime.

Traites de Banques ..... 1 00 de prime.

Les banques tirent des chèques $1 00 de prime pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 A. M.

10 actions du Carrollton R. R. Co 63½

Entre les appels de 11 a. m. et de 2 p. m.

25 actions du CC Slaughter house Co 83½

Appel de 2 P. M.

50 actions de Louisiana Ice Man'g Co 11½
20 actions N. O. Ins. Co 19½
$50,000 Louisiana 4s 91
11,500 ..... do 91½
800 Bons à prime 134½

Après l'appel de 2 p. m.